

**Zeitschrift:** Schweizer Film = Film Suisse : officielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

**Herausgeber:** Schweizer Film

**Band:** 7 (1941-1942)

**Heft:** 100

**Artikel:** Le cinéma et le goût du public : conclusions d'une grande enquête internationale [suite]

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-734773>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

d'autant plus cruellement mise en lumière que la vir-  
tuosité technique des opérateurs est moins contestable.

En voulez-vous un exemple? Le voici: c'est «*Gilberte de Courgenay*». Le thème est charmant, comme son héroïne le fut au temps où elle dissipait, en 1914—18, d'un sourire, d'une parole ailée, les brumes du Jura et celles, plus denses, du «cafard» des troupiers esseulés. La photo est de choix. Ce n'est pas d'aujourd'hui d'ailleurs, que nous apprécions les mérites des spécialistes de la «Praesens-Films» et nous avons plaisir à le répéter ici. Mais pour le reste, quelle misère! Comment, dans une Suisse allemande qui compte des romanciers aussi passionnés de vérité humaine qu'un Schaffner, qu'un J. F. Vuilleumier, qu'une Cécile Loos, qu'un Otto Wirz, dans cette Suisse-là est né cet avorton bilingue? Cette lamentable peinture de rivalité amoureuse entre une petite fille pleurnicharde, boudeuse, disgraciée et la fine Gilberte, aux yeux francs, à l'âme claire? Entre ces deux femmes, semblables à l'âne de Buridan, un canonniere bêtifiant et avantageux, qui écrit lettres sur lettres à l'élue de son cœur, lettres confisquées par un oncle de comédie-bouffe, à tête de chef de rayon. Le canonniere boude, Gilberte joue les consolatrices, mais s'effacera lorsque, jusque dans le lointain Jura, la citadine toujours pleurnichante, ayant enfin éventé la ruse de l'oncle, s'en vient réclamer, à grand renfort de scènes et de cris, son artilleur sur le point d'être consolé et assez marié de devoir retourner à ses anciennes amours.

Non, messieurs, non! Il faudra trouver autre chose que ces idylles où la fleur bleue affecte les dimensions d'un tournesol; de ces «romans» qui confinent à la stupidité. Si le film «suisse» doit se contenter de ces anecdotes sans vigueur, sans esprit et sans force, il faudra déchanter avant qu'il soit longtemps.

Assez d'erreurs comme cela! Nous pouvons construire les plus beaux «studios» du monde, accumuler sous leurs toits les objectifs les plus cristallins, les appareils «de son» les plus satisfaisants, engager des acteurs richement doués. Ces efforts, ces dépenses, ces calculs seront vains si nous nous obstinons à mettre sur pied des comédies ridicules et des affabulations dont la célèbre portière ne voudrait pas. Entre une littérature aimablement pittoresque mais fausse ou artificielle

et les excès des «vamps» et des «gangsters» il y a place pour des films intelligents, dus à des artistes et à des scénaristes qui sauraient fondre, dans une œuvre commune, leur sensibilité, leur amour de l'image, leur connaissance du jeu des passions, l'imagination et la mesure.

Faute de quoi, nous ne pourrions miser sur l'avenir du film «suisse», condamné à disparaître — s'il ne se transforme pas — le jour où les œuvres nées au dehors nous parviendront librement.

Or, nous avons les hommes capables de construire. Que ne fait-on appel à eux? Nous n'avons pas une minute à perdre pour remonter le courant.

*De son côté, l'intéressante revue romande «Curieux», qui porte une si vive attention aux questions du cinéma suisse, a sévèrement jugé ce film et de même «Marguerite et les Soldats». Mais le journal n'attaque pas seulement ces productions, il s'en prend aussi aux auteurs de la chanson devenue vite populaire «Marguerite, je t'aime, quand même...»*

«Je préfère ne pas savoir», écrit la «Curieuse», «quel est le célèbre poète qui en a composé les paroles. Pour rimer, ça rime! Je dirais même que ça tourne à la ren-gaine! On voudrait lui demander sur quel pupitre il a usé les manches de sa veste. Sans doute a-t-il cessé ses classes à l'école enfantine jugeant qu'il en avait assez pour diffuser sur nos écrans la plus idiote des chansons. Il est vrai que la dite chanson semble être improvisée, dans le film, par le soldat qui la chante; mais n'aurait-on pas pu le rendre plus intelligent, ce soldat? L'amour pouvait le faire génial!

Il est étrange de constater l'idée qu'on se fait chez nous de l'homme moyen: il a généralement eu une méningite malheureuse dans son enfance. Mais ce qui me plaît le mieux dans cette chanson c'est le «... si au moins je n't'avais pas vue...». Chanté, c'est plus loufoque encore.

Je m'en veux bien un peu de me fâcher pour une chanson, mais il n'en reste pas moins qu'elle fait partie d'un film suisse dont on nous a rebattu les oreilles, louant ses mérites, son réalisme, sa vérité.

Si c'est «ça» la production suisse, mieux vaut passer ses soirées à regarder une lanterne magique.»

*Il faut que cela change, et que de telles critiques n'aient bientôt plus de raison de paraître...*

## Le Cinéma et le Goût du Public

*Conclusions d'une grande enquête internationale.*<sup>1</sup>

### III.

Nous avons exposé, dans nos numéros précédents, les raisons, les possibilités et certains moyens d'une action cinématographique éducative, visant à éléver le niveau intellectuel du public et à développer son goût. D'autres questions restent encore à

étudier, telles les problèmes de la censure, du double programme, de l'influence de la presse et critique cinématographiques, et la collaboration avec d'autres institutions culturelles. A leur examen est consacrée la suite de l'importante enquête poursuivie par l'Institut International de Coopération Intellectuelle.

### Contrôle officiel ou officieux.

Tout en se déclarant partisans de la censure (surtout pour les films destinés à être vus par la jeunesse) certains experts font observer que le cinéma étant un art, il a droit à une grande liberté de conception

<sup>1</sup> Extraits d'une étude publiée dans les «Informations sur la Coopération Intellectuelle», No. 6, cf. Schweizer Film Suisse 1<sup>er</sup> mai 1941, p. 29, et 15 juin 1941, p. 3.

et d'interprétation et doit être protégé contre certaines mutilations injustifiées qui pourraient être introduites dans ses œuvres sous le couvert de la censure. Cependant, exercé d'une façon intelligente, ce contrôle élève le cinéma et agit auprès des producteurs eux-mêmes, non seulement par ses interdictions et ses coupures, mais par le seul fait de son existence. La crainte de l'interdiction est le commencement de la sagesse.

Ce contrôle peut revêtir les trois modalités suivantes:

1<sup>o</sup> Contrôle officiel et préventif, exercé par un organisme spécialement créé à cet effet. Dans l'application de ce système, les variantes sont nombreuses. Certains pays ont adopté la censure à deux degrés: pour les adultes et pour la jeunesse; dans d'autres, elle ne fonctionne que pour la protection de la jeunesse. Le plus souvent, des censeurs sont nommés par le gouvernement; parfois, c'est aux autorités locales qu'incombe la censure.

2<sup>o</sup> Régime de liberté tempérée par des organes officieux dont les décisions doivent être considérées comme de simples avis généralement reconnus par les services de police ou par les municipalités. Ce système fonctionne notamment en Angleterre où le «British Board of Film Censors», organe autonome, constitue pour ainsi dire l'émanation des institutions et associations intéressées à la diffusion des bons films.

3<sup>o</sup> Régime de la liberté, le contrôle ne s'exerçant que sous la forme répressive. Ce système est en vigueur aux Etats-Unis où il existe depuis longtemps des sanctions sévères contre les outrages aux bonnes mœurs.

La plupart des pays ont jugé nécessaire d'adopter la censure à deux degrés. Sur 48 Etats ayant répondu à l'enquête, 33 déclaraient avoir adopté des mesures spéciales pour l'admission des jeunes gens dans les salles de cinéma. Au Danemark, par exemple, les censeurs rejettent de 20 à 25 % des films de long métrage comme non appropriés pour les enfants. En Belgique, environ 30 %, et, aux Pays-Bas 46 % des grands films spectaculaires approuvés par la censure ont été interdits pour les personnes âgées de moins de 18 ans. Au Portugal, les enfants âgés de 6 à 12 ans n'ont accès qu'aux projections, en matinée, de films expressément admis pour eux; les enfants âgés de 12 à 15 ans pourront assister aux mêmes spectacles, en soirée, et aux spectacles réservés aux adultes, à condition d'être accompagnés de leurs parents ou de personnes responsables de leur éducation. Au Japon, un décret récent du Ministère de l'Instruction Publique interdit aux enfants âgés de moins de 14 ans, l'accès à tous les films qui comportent une intrigue amoureuse, des scènes de jeu, de vol, de violence, etc. Toutes les salles qui projettent un film de ce genre sont obligées d'apposer à l'entrée la mention: «Spectacle

réservé aux adultes». Quant au genre de films qui n'est pas approprié pour les enfants, on semble généralement d'accord. A ce point de vue, les instructions données aux censeurs belges sont typiques. Il leur incombe d'éliminer des programmes pour enfants les films représentant des faits délictueux, actes de violence et de cruauté et les films qui, sans être nettement pornographiques, pourraient provoquer chez les mineurs des émotions prématuées, ainsi que tout ce qui est de nature à troubler l'imagination des enfants, à compromettre leur équilibre et leur santé morale.

Le Congrès international du Cinéma d'éducation et d'enseignement de Rome (1934) a recommandé que des dispositions soient prises pour affecter des salles spéciales aux enfants et aux jeunes gens et pour composer les programmes de telle sorte que la moralité de la jeunesse soit sauvegardée. Dans les Commissions de Contrôle, une place essentielle devrait être réservée, non seulement aux éducateurs proprement dits, mais encore aux représentants des organismes qui s'intéressent activement à l'éducation des enfants et des jeunes gens, et tout particulièrement à des pères et à des mères de famille.

Mais quels que soient les bons effets que peuvent avoir le contrôle officiel et la censure sur le cinéma et partant sur l'éducation du goût du public, cette action, qui n'est que préventive, demande à être complétée par des mesures positives. C'est avant tout à l'encouragement de la production de films documentaires que pensent les experts, production qui pourrait être facilement développée si l'on voulait abandonner partout la mauvaise habitude de projeter deux grands films.

### Double programme.

Le procédé du double programme est jugé généralement «désastreux à tous points de vue»: le grand nombre de films qu'il nécessite réduit de moitié les possibilités d'un choix intelligent par le directeur de la salle; ne pouvant offrir pour chacun des deux films projetés qu'un prix réduit, l'exploitant doit se contenter de films de second ordre. Le spectacle lui-même manque d'unité et ne peut produire un effet profond et durable sur le spectateur. Le double programme enfin enlève la possibilité de projeter des films documentaires, qui offrent pourtant tant de ressources pour l'éducation du grand public, et permettent de l'amener insensiblement à apprécier les diverses formes du septième art.

L'abolition du double programme figure donc parmi les vœux et résolutions d'un grand nombre de Congrès et de manifestations cinématographiques. En contre-partie, on demande l'encouragement, soit par des subsides, soit par des facilités de circulation, soit par des achats de collections, d'une production de films documentaires

ou scientifiques et des mesures favorisant la projection de grands films documentaires qui passent dans les salles publiques.

Des mesures de ce genre ne pourraient être imposées aux salles de cinéma que par réglementation gouvernementale ou municipale. Certains Etats, l'Allemagne notamment (et récemment la France), vont jusqu'à interdire le double programme et exigent que tout programme cinématographique comporte au moins un film documentaire. Mais les pouvoirs publics devraient prévoir aussi un allègement de charges fiscales en faveur des séances éducatives.

Sans devenir tyrannique, l'action officielle peut ainsi seconder des plus efficacement les efforts des associations et des organismes culturels qui ont pris conscience de leur responsabilité envers le cinéma.

### *Le rôle de la presse et critique cinématographique.*

Il ne suffit pas de produire de bons films, il faut encore amener le public à les voir, ce qui constitue également un encouragement aux directeurs de salles et aux producteurs. De l'avis unanime des experts, la publication systématique de bonnes critiques des films n'engage pas seulement le public à fréquenter les spectacles cinématographiques de qualité et à éviter ceux de moindre valeur et de mauvais goût, elle constitue un des moyens les plus efficaces de développer l'esprit critique et de former le goût du public. La page cinématographique exerce à la longue une influence décisive sur le lecteur qui éprouve, presque à son insu, les idées qui s'y trouvent régulièrement exposées. La bonne critique cinématographique aidera le spectateur à découvrir et à s'assimiler plus sûrement les éléments culturels de valeur contenus dans les bons films.

Pour parvenir à ce résultat, la critique cinématographique doit porter sur tous les aspects du cinéma: technique, artistique, éducatif et moral. Le film, en effet, n'est pas seulement un merveilleux produit de la technique, une œuvre d'art, il est également un éducateur.

Pour atteindre le grand public, la critique cinématographique a principalement recours à la presse: les grands journaux et les bulletins ou revues, le tract, l'affiche et, dans certains pays tout au moins, à la radiodiffusion.

#### *a) La page cinématographique.*

Bien des grands quotidiens publient aujourd'hui une page hebdomadaire spécialement consacrée au cinéma, et qui offre à la critique cinématographique éducative des possibilités d'action singulièrement efficaces.

Mais tous les journaux, les revues mêmes, ne peuvent s'assurer la collaboration régulière d'un rédacteur spécialisé dans les

questions du cinéma. Aussi les experts recommandent-ils tout particulièrement aux éducateurs et associations qui se consacrent à promouvoir la cause du cinéma éducateur, de collaborer avec les membres de la presse et de leur fournir, soit une «page» complète, soit au moins les éléments nécessaires pour la rédaction d'une telle page. Dans de nombreux pays, des bulletins publiés par des associations de ce genre ont été mis au service de la presse.

Sur le plan international, on proposait dès 1935 la «fondation d'un bureau international de la presse du film», qui servira d'archives centrales à la correspondance internationale du film. Ce bureau, d'une tendance nettement éducative et culturelle, sera chargé de fournir, sur demande, aux différents journaux dans les différents pays, toutes sortes de matières de presse et d'articles rédigés dans toutes les langues ainsi que des images. Son action rencontre malheureusement de grandes difficultés, du fait que tous les pays n'ont pas, de nos jours, les mêmes conceptions sur ce qui constitue un film éducatif et que certains confondent même cette notion avec celle du film de propagande politique.

La page du cinéma de la grande presse d'information se contente encore trop souvent d'articles publicitaires, illustrés reproduisant des photographies de vedettes et de metteurs en scène qui semblent pris en série. Ces illustrations doivent être judicieusement choisies: paysages, vues, de films artistiques et documentaires de valeur. Pour bien faire, cette page devrait contenir: 1<sup>o</sup> un article de fond, traitant un des grands problèmes d'ordre intellectuel, artistique ou moral que soulève le cinéma, sa position dans l'évolution du monde, etc.; 2<sup>o</sup> les critiques des films projetés dans les principales localités desservies par le journal ou la critique des films nouvellement présentés; 3<sup>o</sup> une analyse plus détaillée, avec scénario et photos du meilleur film de la semaine; 4<sup>o</sup> une notice biographique ou un interview d'un acteur, d'un cinéaste ou d'un technicien qui a bien mérité du cinéma; 5<sup>o</sup> un petit sketch ou conte cinématographique mettant en valeur une idée ou une tendance éducative qu'on voudrait faire admettre au lecteur; 6<sup>o</sup> des informations diverses enfin, choisies de manière à faire ressortir la valeur éducative de certains films.

#### b) Bulletins et revues spécialisées.

Plus facilement que la page cinématographique, dominée par le souci de l'actualité, la revue spécialisée permet d'aborder des problèmes fondamentaux et de les traiter d'une manière plus approfondie; elle constitue dès lors l'organe le plus complet pour promouvoir l'éducation du public. Parmi les revues de ce genre, signalons notamment le «Monthly Film Bulletin» édité par le British Film Institute, qui donne régulièrement une critique impartiale des films documentaires et spectacu-

laires de valeur. Ces critiques, faites par des spécialistes, portent sur les aspects suivants du film: son caractère; le thème et le développement de l'histoire; appréciation de la production; direction, mise en scène, photographies, enregistrements, etc.; description de l'action et appréciation du jeu des acteurs; jugement sur la valeur du film au point de vue de l'influence exercée sur les spectateurs. Ce périodique est largement répandu parmi les dirigeants de l'opinion publique. Un grand nombre d'éducateurs et de directeurs de bibliothèques se réfèrent à ce bulletin pour conseiller les élèves ou pour renseigner les personnes qui leur en font la demande sur la valeur des films qui sont projetées dans les salles de cinéma locales. Les distributeurs de films eux-mêmes commencent à reproduire les critiques parues dans ce bulletin, pour inviter les clients à prendre tel ou tel film. Le British Film Institute édite également une revue cinématographique trimestrielle de caractère plus général, «Sight and Sound», où l'on trouve aussi des articles se rapportant aux divers aspects culturels et artistiques du cinéma.

Ailleurs également, des revues spécialisées, rédigées avec beaucoup de soin et souvent avec une grande compétence, ont œuvré en faveur du cinéma et de son développement artistique. Aux Etats-Unis, des associations culturelles éditent de nombreux bulletins réguliers, en vue d'orienter le choix de leurs membres, tels que le «Film Guide», les «Film News», le «Fox West Coast Bulletin», la «Motion Picture Review Digest», la «Motion Picture Review», publiée par un club féminin universitaire, et le «Weekly Guide to Selected Pictures», organe du National Board of Review of Motion Pictures, enfin «Films», revue trimestrielle consacrée à l'analyse et la critique des films. La plupart des associations éditent aussi, en collaboration avec le «Community Service» de la «Motion Picture Producers and Distributors of America», des appréciations collectives sur les films de la quinzaine «Joint Estimates on Motion Pictures». En plus de ses bulletins «Out from the Studio» et «Leading Motion Pictures», contenant des informations et des appréciations sur les films récemment édités, ce Service publie chaque semaine, à l'intention de ses membres et des dirigeants de l'opinion publique, une lettre circulaire «What's Happening in Hollywood», rédigée sous forme de questions et réponses et discutant les grands problèmes qui conditionnent la production, la distribution et la mission éducative du cinéma: problème des reconstitutions historiques, le choix des spectacles destinés à la jeunesse, etc.

Etant donné l'influence qu'exercent les films sur la jeunesse, les experts recommandent que, dans les bulletins et les revues cinématographiques, une mention spéciale soit faite des films qui lui sont plus particulièrement destinés. Dans certains

pays existent aussi des revues de films pour la jeunesse, telle «Motion Pictures and Youth» publiée par une organisation sociale au Canada.

#### Informations et causeries à la radio.

La critique cinématographique doit également se servir de la radio, moyen des plus efficaces pour atteindre le grand public. A l'occasion de la production d'un film remarquable ou de tout autre événement d'actualité survenu dans le monde du cinéma, il faudrait organiser des causeries faites par des critiques et des cinéastes qualifiés, faisant ressortir les qualités de ces films, leur valeur artistique, éducative et technique. L'on donne bien souvent à la radio des causeries sur l'art et l'histoire de l'art, des causeries littéraires, pourquoi n'organisera-t-on pas également des causeries sur le septième art? Aux Etats-Unis, de telles émissions sont régulièrement assurées par le «Community Service» de la Motion Picture Producers et s'étendent à plus de 300 stations locales. L'expérience atteste que ces informations et causeries ont été très favorablement accueillies du public.

#### Collaboration avec les Bibliothèques locales.

L'expérience a également montré, aux Etats-Unis notamment, que le choix des livres de lecture était grandement influencé par les films du moment, projetés dans les salles de cinéma locales. Il y a là une interaction qu'il convient de mettre à profit pour l'éducation du goût du public. Aussi les experts recommandent-ils de signaler, à l'occasion de la projection de films de valeur dans les salles de cinéma de la région, les ouvrages d'histoire, d'art, de littérature et de géographie ayant quelque rapport avec le contenu de ces films et qui permettent aux spectateurs d'approfondir et d'enrichir les connaissances qu'ils auront acquises. Dans ce but, un certain nombre d'institutions et d'associations consacrées au cinéma éducatif ont organisé dans leur sein un service d'information (Library Service) à l'intention des bibliothécaires et leur communiquent régulièrement la liste des ouvrages se rapportant à ces films et dont on recommande la lecture. Les bibliothécaires sont invités à mettre ces listes — transmises également aux Comités des programmes des stations radiophoniques locales — à la disposition des lecteurs ou, mieux encore, les ouvrages eux-mêmes sur un rayon spécial. Ce faisant, ils ne conseilleront pas seulement les lecteurs sur les livres qu'ils liront avec profit, ils orienteront également leur choix concernant les meilleurs films qu'ils auront l'occasion de voir.

(à suivre)